

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note 'BBB+', perspective stable, de Arab Tunisian Bank

Fitch Ratings - Londres/Paris/ Tunis - 26 novembre 2008: Fitch Ratings a confirmé à 'BBB+' les notes de défaut émetteur (*issuer default rating* – IDR) à long terme en devises et en monnaie locale attribuées à Arab Tunisian Bank (« ATB »), ainsi que ses notes IDR à court terme en devises et en monnaie locale à 'F2'. La perspective des notes à long terme en devises et en monnaie locale est stable. La note intrinsèque et la note de soutien extérieur d'ATB sont confirmées à 'D' et '2' respectivement. Les notes nationales à long terme et à court terme de la banque sont également confirmées à 'AA (tun)' et 'F1+ (tun)' respectivement. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Les notes IDR d'ATB et sa note de soutien extérieur reposent sur la forte probabilité de soutien de la part de son actionnaire majoritaire, Arab Bank plc (« AB », 'A-'(A moins)/ 'F1'; intrinsèque 'B'; soutien extérieur '5'), qui détient 64,2 % de son capital. La note intrinsèque d'ATB reflète sa rentabilité acceptable et sa bonne liquidité. Elle tient compte par ailleurs de ses problèmes de qualité d'actif, de la concentration de ses ressources et d'une capitalisation étroite.

Les diverses activités d'ATB sont restées rentables en 2007 et au 1^{er} semestre 2008, avec des taux de rendement des fonds propres et des actifs d'environ 14 % et 1 % respectivement au 1^{er} semestre 2008. La croissance des revenus restait stimulée par une activité de prêts soutenue et par des investissements dans des emprunts d'Etat. Toutefois, les provisions pour créances douteuses continuent de peser sur la rentabilité. Elles représentaient en effet 36 % du résultat d'exploitation avant provisions en 2007 et au 1^{er} semestre 2008 et cette tendance devrait persister à court terme du fait de la nécessité pour la banque d'améliorer son niveau de provisionnement. Fitch observe qu'ATB a progressivement renforcé ses systèmes de gestion du risque depuis 2002 en concertation avec AB, même si des progrès restent possibles. La qualité des actifs reste faible par rapport aux niveaux internationaux. A fin juin 2008, les créances douteuses brutes représentaient 14 % des prêts bruts et le ratio de créances douteuses sur capital éligible se situait à 35 %. Le risque de concentration par débiteur est élevé.

Les ressources financières d'ATB proviennent majoritairement de sa clientèle et sont fortement concentrées. Cependant, la liquidité est satisfaisante et étroitement surveillée par AB. Elle bénéficie également de la capacité d'ATB à faire appel à des lignes de crédit d'AB en cas de tension. Les ratios de capital éligible et de Tier 1 calculés par Fitch (qui s'établissaient tous deux à 8,78 % selon les normes Bâle I) apparaissent serrés. Les deux augmentations de capital (de 20 Mio TND chacune) programmées pour décembre 2008 et pour 2010 devraient relever le ratio Tier 1 d'ATB à 10 % minimum.

ATB est une banque tunisienne de taille moyenne qui offre une large gamme de services de banque de détail. A fin 2007, elle détenait une part de marché de 8,9 % des dépôts et de 5,9 % des prêts.

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section « Code de Conduite » de ce site.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.